

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dépenses Question écrite n° 17316

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur la proposition formulée dans le rapport de l'Institut Montaigne intitulé « comment concilier régulation financière et croissance» consistant à rééquilibrer les avantages fiscaux à l'épargne en faveur des instruments à duration longue et relativement risqués, en particulier les actions. Il lui demande son avis sur cette proposition et le cas échéant dans quels délais elle pourrait être mise en œuvre.

Texte de la réponse

La proposition du rapport de l'Institut Montaigne, visant à rééquilibrer les avantages fiscaux à l'épargne en faveur des instruments d'épargne à risque, comme les actions, s'inscrit dans une réflexion plus générale sur les moyens de réorienter l'épargne individuelle de nos compatriotes vers le financement de long terme de l'économie. Le Gouvernement est tout particulièrement sensible à cette préoccupation et conduira en 2013, en s'inspirant notamment du rapport de Mme Karine Berger et de M. Dominique Lefebvre, députés chargés d'une mission auprès du ministre de l'économie et des finances et du ministre délégué, chargé du budget, une réforme de la fiscalité de l'épargne longue en vue d'en améliorer l'efficience au regard des objectifs de politique publique poursuivis, en particulier le financement de l'économie et des entreprises. D'autres travaux sont en cours sous l'égide du Gouvernement, notamment ceux menés dans le cadre des assises de l'entreprenariat, qui témoignent de l'attention portée aux besoins en financement de l'économie et des entreprises, notamment des petites et moyennes entreprises (PME).

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi

Circonscription: Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 17316 Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Économie et finances Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>5 février 2013</u>, page 1210 Réponse publiée au JO le : <u>2 avril 2013</u>, page 3580